

## Et maintenant le 4e pilier



Chères lectrices, chers lecteurs,  
Chers membres,

Nous connaissons tous très bien les 3 piliers de notre prévoyance vieillesse, et certains auront des doutes et se demanderont si toutes les sommes versées seront bien restituées et si la rente annuelle issue des 3 piliers sera suffisante. Personne ne peut prévoir l'avenir et les assurances restent des activités soumises à un certain hasard.

Et maintenant le 4e pilier. Pour moi, c'est un complément logique, peut-être aussi le plus sûr.

Un toit de maison comportant 3 piliers est une entreprise instable, et cela nous amène à notre thème. Chacun connaît les soucis liés aux loyers et aux charges.

Toute personne qui possède une maison, un appartement ou un immeuble commercial dont les coûts sont inférieurs à ses revenus, peut vivre de cette situation, c'est une vieille maxime qui est toujours valable aujourd'hui.

Les coûts de l'énergie sont encore payables aujourd'hui; personne ne sait encore précisé

ment ce que l'avenir nous réserve, mais on peut supposer que les coûts de l'énergie augmenteront et craindre que les taxes d'incitation (un bien joli mot pour désigner les surtaxes) augmentent sous différentes formes – taxe CO2, taxe pour l'environnement, TVA etc. La seule solution est d'économiser.

Ceux qui n'aiment pas renoncer au confort peuvent toutefois aussi choisir d'isoler. L'isolation est un investissement sûr et qui peut être chiffré: il existe pour ce calcul, entre autres, un programme de calcul ISOLSUISSE. Toute personne qui dispose d'un bâtiment optimisé en énergie économise une coquette somme d'argent chaque année et n'a pas besoin de mettre la main au portemonnaie. Des logements économiques et des coûts de capitaux empruntés acceptables, voilà à quoi ressemble le 4e pilier, pertinent et sûr.

Faisons nous-mêmes figure d'exemple et convainquons nos clients avec une bonne solution d'isolation, réellement durable: aucune solution d'assurance n'est meilleure et il y a vraiment beaucoup à faire.

Nota bene: ce qui vaut pour le chauffage, peut également être mis en œuvre pour la climatisation.

Je serais ravi d'accueillir tous les membres à notre AG à Zurich.

*Votre président ISOLSUISSE*  
*Koni Maurer*

### Contenu

### Page

|   |   |
|---|---|
| Nouveautés dans l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs | 2 |
| Info sur la réforme de l'ordonnance de formation                  | 2 |
| Protection anti-incendie 2015                                     | 3 |
| Textes d'application des systèmes d'isolation                     | 3 |

|   |   |
|---|---|
| Nouveau centre de cours ISOLSUISSE à Münchenbuchsee | 4 |
|---|---|

|                    |   |
|--------------------|---|
| Page fournisseurs: |   |
| Regisol AG         | 4 |
| Iso-Center AG      | 5 |
| Indisol AG         | 5 |
| Stamit AG          | 6 |
| swisspor AG        | 6 |
| Werner Kuster AG   | 7 |

### Dates importantes:

Assemblée générale  
ISOLSUISSE  
19 / 20 avril 2012  
à Zürich

### En circulation



|  |                          |
|--|--------------------------|
|  | <input type="checkbox"/> |
|  | <input type="checkbox"/> |
|  | <input type="checkbox"/> |
|  | <input type="checkbox"/> |
|  | <input type="checkbox"/> |
|  | <input type="checkbox"/> |
|  | <input type="checkbox"/> |
|  | <input type="checkbox"/> |
|  | <input type="checkbox"/> |
|  | <input type="checkbox"/> |
|  | <input type="checkbox"/> |

## ISOLSUISSE - dans son nouveau centre de cours à Münchenbuchsee



## Nouveautés dans l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs



Urs Hofstetter  
lic.iur. HSG, Executive MBA  
Directeur administratif

A l'issue de longues discussions au sein des conseils fédéraux, la nouvelle réglementation relative à l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs est entrée en vigueur le 1er janvier 2012. Il s'agit concrètement des articles 837 à 841 du Code civil suisse.

Les débats parlementaires ont révélé des opinions très partagées, mais on constate aujourd'hui que le système éprouvé de l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs sera conservé dans son intégralité et que certaines améliorations non négligeables ont même été obtenues pour les artisans.

La modification la plus tangible est l'augmentation du délai d'inscription de

l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs, qui passe désormais de 3 à 4 mois. L'artisan dispose ainsi d'un peu plus de temps pour prendre sa décision. Le problème de la date peu claire de début du délai n'est cependant pas pour autant résolu et doit toujours être pris en compte.

Désormais pourront également bénéficier de l'hypothèque légale des artisans et des entrepreneurs ceux qui auront fourni des matériaux et exécuté des travaux, ou seulement exécuté des travaux dans le cadre de la démolition ou du montage de l'échafaudage. Une caution légale permet également de s'assurer que les entreprises ne reviennent pas les mains vides, surtout lors de constructions pour les pouvoirs publics.

Les membres ISOLSUISSE bénéficient d'une notice de demande d'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs adaptée aux changements susvisés, qui pourra leur être envoyée sur demande.

## Réforme de l'ordonnance de formation - forte participation à la réunion d'information

Lors de la réunion d'information interne à la fédération organisée le 18 janvier 2012, ISOLSUISSE a donné des informations sur la réforme de l'ordonnance de formation. Les responsables de projet ont délibérément choisi l'école professionnelle de Lenzburg comme lieu de la manifestation – cette école professionnelle étant l'un des trois lieux d'enseignement.

Pas moins de 6 intervenants ont contribué au bon déroulement de la manifestation et fourni à un public intéressé des informations sur la situation initiale, les nouveautés prévues, les compétences et la mise en place prévue des cours inter-entreprises. Le responsable des questions pédagogiques, le Prof. Dr. Roman Dörig, a en particulier évoqué la grille horaire.

L'objectif de cette réunion d'information était de déterminer si les travaux actuels répondaient aux attentes de la branche. Dans cette perspective, un questionnaire spécifique a été élaboré et distribué. Les 13 questionnaires complétés ont confirmé ce qu'on avait déjà constaté lors de la manifestation:

Les responsables de projet répondent tout à fait aux besoins de la branche avec les résultats obtenus jusqu'à présent, ce qui permet de poser un nouveau jalon dans ce projet. Il s'agit donc de procéder à présent à quelques améliorations et de vérifier la cohérence des documents élaborés.

Les personnes intéressées auront une nouvelle fois la possibilité de donner leur avis au cours du projet, étant donné qu'une consultation aura lieu ultérieurement auprès d'un cercle de destinataires plus vaste.

Les efforts déployés par les responsables de projet sont certainement considérables. Mais il faut être conscient du fait suivant: c'est tout simplement l'avenir de la profession de calorifugeur-tôlier qui est en jeu – et ces efforts valent vraiment la peine d'être consentis car il s'agit d'un métier extrêmement intéressant et riche en perspectives d'avenir (Cleantech!).

*Urs Hofstetter*

Association suisse des entreprises d'isolation

Auf der Mauer 11  
8021 Zurich  
Tél. 043 244 73 95  
info@isolsuisse.ch  
www.isolsuisse.ch

### Comité de Direction

Président+formation de base:

*Konrad Maurer*  
praesident@isolsuisse.ch

Vice-président+représentant Suisse romande:

*Yves Constantin*  
info@constantinisol.ch

Technique+représentant

Région bâloise:

*Hartmut Bachmann*  
hartmut.bachmann@novisol.ch

Calcul des coûts+représentant Berne:

*Stefan Blaser*  
blaser@roth-mbiag.ch

Formation de base + Représentant des fournisseurs:

*Franz Kainz*  
f.kainz@flumroc.ch

Relations publiques+

Formation continue:

*Daniel Keller*  
dk@nyfeler-keller.ch

Représentant Suisse centrale:

*Pietro Nuzzo*  
nupiiol@swissonline.ch

Agence/secrétariat:

*Urs Hofstetter, lic. iur. HSG*  
info@isolsuisse.ch

Directeur technique:

*Rolf Glauser*  
rolf.glauser@isolsuisse.ch

### Impressum

© ISOLSUISSE

Mise en page, composition:

DAKOM

PR, Publicité

4133 Pratteln

pdalcher@dakom.ch

Prochain bulletin:

Clôture de rédaction

18 juin 2012

Parution:

3 juillet 2012

## Protection anti-incendie 2015



Rolf Glauser  
Directeur technique

Depuis des millénaires, l'homme apprécie le feu, source de chaleur et de lumière, qui a contribué de manière essentielle à sa survie dans la nature. Dans le domaine technique également, on a su mettre à profit le pouvoir énergétique du feu pour obtenir prospérité et progrès. A l'inverse, l'homme a éprouvé à chaque époque l'expérience de la force destructrice de l'incendie, lorsque le feu se déclarait de façon involontaire ou inattendue et n'était plus maîtrisable.

En Suisse, plus de 20'000 incendies détruisent chaque année avec une extrême violence tout ce qui se trouve à proximité immédiate. Après un incendie, les bâtiments et installations peuvent être remis en état moyennant des dépenses plus ou moins importantes, et les installations industrielles détruites peuvent être remplacées par de nouveaux achats. La perte de vies humaines et les préjudices pour la santé causés par le feu et ses effets secondaires sont toutefois irréparables dans la plupart des cas et pèsent très lourd. Les préjudices corporels sont le plus souvent provoqués par le contact direct des flammes ou des gaz chauds sur la peau non protégée du corps humain ainsi que par des vêtements enflammés ou par un empoisonne-

ment causé par les gaz de combustion.

Même de petits incendies entraînent déjà une forte pollution environnementale. On accorde donc une importance croissante à la protection anti-incendie à titre préventif et défensif.

Parallèlement à la protection anti-incendie active avec les pompiers, on ne peut plus ignorer les dispositifs d'extinction du feu et les systèmes d'alarme, la protection des bâtiments contre les incendies, à titre préventif, dans la réalisation de constructions. En coopération avec l'AEAI, ISOLSUISSE élabore, pour la protection des bâtiments contre les incendies, un document technique qui indiquera la manière correcte de mettre en œuvre la protection anti-incendie dans les bâtiments.

Le chapitre «Cloisonnement des installations exécutantes» est pratiquement achevé. Ce dossier de près de 600 pages explique en détail tous les modes de cloisonnement dans la protection des bâtiments contre les incendies. Il est prévu que l'ouvrage soit envoyé au début de l'été aux entreprises exécutantes à des fins de consultation. D'autres documents techniques relatifs aux vêtements, aux revêtements etc. suivront régulièrement. L'objectif est toujours d'achever l'ouvrage complet «Protection des bâtiments contre les incendies» d'ici la fin 2013.



## Textes d'application des systèmes d'isolation

Les textes d'application des différents systèmes d'isolation dans les domaines de l'isolation des canalisations et de l'aération ont été reformulés en 2011 en tenant compte de l'état actuel de la technique. Les textes doivent être clairs et compréhensibles et indiquer une norme valable pour la technique d'isolation. Les nouveaux textes d'application sont intégrés dans la base de calcul et sont dès à présent disponibles pour les utilisateurs du logiciel de branche.

ISOLSUISSE mettra prochainement en ligne les textes sur son site web. Ces documents devront aider les entreprises exécutantes à définir les descriptions de prestations en termes de contenu, et les planificateurs spécialisés devront les utiliser comme outils d'aide pour établir correctement leurs appels d'offres.

*Rolf Glauser*

## Nouveau centre de cours ISOLSUISSE

Notre ancien contrat de location a expiré et la négociation d'un nouveau contrat a échoué, en raison d'une augmentation de plus de 35 % du loyer. La commission des cours inter-entreprises n'a pas voulu endosser la responsabilité de ces coûts supplémentaires et a entrepris de rechercher une meilleure solution.

Le résultat, c'est que nous avons notre propre centre de formation à Münchenbuchsee, qui reste opérationnel toute l'année et disponible pour des formations d'apprentis et des cours de formation continue.

Les locaux ont été aménagés avec beaucoup de bonnes idées par les instructeurs des cours inter-entreprises sous la direction de Fabian Biner. Depuis 3 mois, des cours ont déjà lieu et d'autres cours suivront.

Nous disposons ainsi à tout moment de notre propre atelier, et ce avec des conditions favorables, à l'intérieur d'un bâtiment industriel plus récent.



*Notre nouveau centre de cours situé Mossrainweg 8 à Münchenbuchsee (BE)*

*Koni Maurer*



## REGOPIRGREEN

Unique – sans halogène – **NOUVEAU**

Les analyses et les attestations le prouvent – **REGOPIRGREEN** remplit toutes les exigences d'eco-bau et peut être utilisé sans aucune restriction lors d'appels d'offres concernant les numéros CFC 240 – 250 (chauffage/sanitaires). La couleur verte permet à toutes les personnes concernées, jusqu'au maître d'ouvrage, de reconnaître immédiatement et durablement le **REGOPIRGREEN** sans halogène.

Pour l'isolation de conduites de refroidissement et d'eau froide, nous vous conseillons **REGOPIRGREEN** alu, d'une valeur SD de 1'500 m, totalement étanche à la diffusion, simple au montage – de loin la meilleure solution technique.

**Parlez-en avec votre isoleur** – Avec cette mention, nous avons informé tous nos planificateurs CVRS, toutes les entreprises générales et tous les installateurs au moyen du flyer **REGOPIRGREEN**. Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2012, notre production passera définitivement au **REGOPIRGREEN**.

Make it clean, get **GREEN!**

Produits d'isolation  
pour les techniques  
de froid, chauffage et  
climatisation

REGISOL AG  
Schwalbenweg 3  
3292 Busswil  
Tel 032 385 22 33  
Fax 032 385 22 35  
regisol@regisol.ch  
www.regisol.ch

Regisol AG

# ISO-CENTER AG

..plus proche que vous pensez



[www.isocenter.ch](http://www.isocenter.ch)



Isolations techniques  
pour les entreprises  
spécialisées

Bâle  
+41 58 580 00 30

Saint-Gall  
+41 58 580 00 10

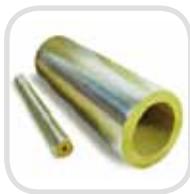
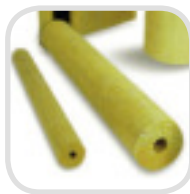
Urtenen-Schönbühl  
+41 58 580 00 20

[info@isocenter.ch](mailto:info@isocenter.ch)

Fournisseurs

Votre partenaire pour isolations et accessoires

[WWW.INDISOL.INFO](http://WWW.INDISOL.INFO)



...beaucoup plus produits online

**INDISOL**  
DÄMMSTOFFE UND ZUBEHÖR

**Indisol AG**  
Ara-Strasse 11  
CH-8274 Tägerwilten

Tel: 071 663 30 90  
Fax: 071 663 30 99

[www.indisol.ch](http://www.indisol.ch)  
[office@indisol.ch](mailto:office@indisol.ch)

# 40 années Stamit SA

Stamit AG, fondée en 1972, s'est développée considérablement depuis sa création. Des employés engagés et diligents garantissent un service excellent et une constante satisfaction des clients au cours des dernières années. Aujourd'hui, nous sommes un des principaux fournisseurs de matériaux d'isolation dans la région. Nous disposons d'une gamme de produits importante avec une superficie de stock de plus de 2'000 m<sup>2</sup>. Nous offrons des livraisons ponctuelles par le biais de nos propres camions directement aux chantiers ou aux magasins du client ainsi qu'une mise à disposition pour propres enlèvements. Venez donc vous-même constater de la qualité de nos produits et du service que nous offrons dans la région depuis 40 ans.

**STAMIT** ag  
www.stamit.ch

Stamit AG, Ueberlandstr. 137, 8600 Dübendorf  
Tél. 044 821 81 81, Fax 044 821 82 81, info@stamit.ch

## Technique du bâtiment

### swisspor KISODUR

**Coquille** - swissporKisodur est un isolant haute performance qui amène une excellente isolation pour les conduites d'eau froide ou chaude. swissporKisodur offre une part déterminante du concept énergétique des projets de bâtiment devant répondre aux standards Minergie et Minergie P. swissporKisodur est léger et simple à utiliser et peut être réutilisé sans problème. Les coquilles swissporKISODUR PIR sont intégrées dans le processus de recyclage du polyurethane pour être utilisé en tablettes, par exemple dans l'élargissement de fenêtres.

**swisspor AG**  
Bahnhofstrasse 50  
CH-6312 Steinhausen  
Tel. +41 56 678 98 98  
Fax +41 56 678 98 99  
www.swisspor.ch

**Vente/support technique**  
swisspor Romandie SA  
chemin des Rochettes 100  
CH-1618 Châtel-St-Denis  
Tel. +41 21 948 48 48  
Fax +41 21 948 48 49

### swisspor AEROFLEX

**Tubes d'isolation et plaques** - AEROFLEX est un matériau flexible, léger, aux cellules complètement fermées et adaptable. Il a été développé pour l'isolation dans les domaines des techniques climatiques, du sanitaire, du chauffage et des installations solaires. Le matériau est principalement fabriqué à partir de gomme synthétique (ethyl-propyl-diène monomère, plus connu sous l'abréviation EPDM). La structure en cellules fermées d'AEROFLEX offre beaucoup d'avantages par rapport aux autres systèmes d'isolation des canalisations.

**swisspor**

Produits et services du groupe swisspor



## Tout pour réussir avec Kaiflex!

**Pour nous, la satisfaction et la fidélisation du client passent avant tout.**



Les sociétés Kaimann GmbH et Werner Kuster SA sont fières d'afficher une collaboration de 10 ans.

Durant cette période, de nouveaux produits Kaiflex ont en permanence été mis sur le marché Suisse.

Fournisseurs

Kaimann GmbH est synonyme de « foam technology of tomorrow », permettant ainsi de développer et de fabriquer sans cesse des produits de grande qualité tout en écrivant en lettres capitales honnêteté et fiabilité vis-à-vis de nos partenaires.

Le respect et la certification des standards et des propriétés de produits exigés sont garantis par une recherche, un développement et une assurance qualité continus.

En plus des très hautes valeurs techniques, les standards dans les domaines des économies d'énergie et de l'écologie sont totalement pris en compte.



**Kaimann GmbH et Werner Kuster SA**

**Votre partenaire fiable dans la technique d'amortissement!**

Werner Kuster AG Parkstrasse 6 4402 Frenkendorf [www.wernerkuster.ch](http://www.wernerkuster.ch) Tel: 061 906 14 14 Fax: 061 906 14 44

a **BEIJER REF** company